

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé

Séance du Mercredi 30 juin 2021 à 9h00

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 30 juin 2021, en distanciel, sous la présidence de Madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'Inspé Pascal LECROART, procuration de D.Pasco Denis PASCO Emilie SAUNIER, procuration à F.Knittel Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Stéphanie ROUHIER Laurent BARATO Sylvie MAREY, procuration à P.Chatot Patrick CHATOT Enya MATIAS Louise BESANCON	Brice POIRSON Jude ANSELMET	
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET, procuration à O.Jouffroy Laurence RICQ, vice-présidente UFC, procuration à O.Jouffroy Catherine TIRVAUDEY, procuration à F.Bévalot Olivier JOUFFROY		Claire DUPOUET
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE (arrivée après le pt 3) Séverine VANAUTRYVE, procuration à F.Bévalot Julien ROCHE, procuration à M.Tamène Augustin GUILLOT		Nadine VIESTE
Représentants des Collectivités Territoriales :	Eric KOEBERLE	Virginie CHAVEY
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT, directrice Inspé de Bourgogne ? Procuration à S.Guyon Deniz GYGER-GASPOZ, procuration à M.Tamène		
Personnes invitées : Frédéric MUYARD, Directeur de l'Inspé Nathalie LEVAIN-AUBEL, DA chargée des études Romain CARRÉ, Responsable administratif Nathalie ROGGY, Secrétaire de direction	Jean-François CHANET, Recteur de l'académie Christophe TOURNEUX, DA alternance + F° continue	

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 9h00, remercie les membres présents et connectés et justifie la tenue de cette séance en visio en raison des mesures sanitaires à respecter.

Françoise Bévalot rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation des CR du conseil du 6 avril 2021
- 2 – Amendement à la maquette MEEF 1^{er} degré validée le 6 avril 2021
- 3 – Validation du calendrier universitaire 2021-2022
- 4 – Point sur la mise en œuvre des formations à la rentrée 2021
- 5 – Point sur la campagne d’emploi 2022
- 6 – Règlement intérieur
- 7 - Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du 6 avril 2021

Pas de remarques particulières concernant ce compte-rendu.

Ce compte-rendu est approuvé à 15 voix pour et 3 abstentions.

2) Amendement à la maquette MEEF 1^{er} degré validée le 6 avril 2021

Trois modifications sont proposées :

- 1- Dans la maquette M1 : au S8 – UE2 EC1 : changement d'intitulé du nom du module « Troubles des apprentissage » par « Psychologie du développement et troubles des apprentissages »
- 2- Dans la maquette M2 : au S9 -- UE2- EC3 « Numérique au service des apprentissages » 4TP à la place de 4TD
- 3- Dans la maquette M2 : au S10 -- UE2- EC1 « Faire classe et prendre en compte de la diversité des élèves »
Modules « Climat scolaire » et « Harcèlement scolaire » 3 TD à la place de 3 CM

Denis Pasco regrette qu'il n'ait pas été communiqué que des changements pouvaient être effectués, car il aurait souhaité en proposer et espère que ce sera encore possible en septembre.

Mais tout changement doit être évoqué bien en amont du conseil d'institut et du CFVU.

Ces amendements sont validés par 15 voix pour et 3 abstentions.

3) Validation du calendrier universitaire 2021-2022

Nathalie Aubel présente ce calendrier qui s'inscrit dans le cadre arrêté pour l'ensemble de l'UFC.
Ce calendrier ne présente pas de modifications majeures par rapport à l'année précédente, excepté le besoin d'adaptation pour les périodes de stage. Conformément aux dispositions du cadre général, il est programmé une semaine de révision avant les examens organisés dans le cas de contrôle terminal

Ce calendrier est validé par 15 voix pour et 4 abstentions.

4) Point sur la mise en œuvre des formations à la rentrée 2021

Nathalie Aubel

- Précise que plusieurs réunions se sont tenues entre et avec les équipes pédagogiques afin de construire et harmoniser les contenus des enseignements et évaluer la progressivité de l'acquisition des compétences sur les 4 semestres. Un gros travail également a été effectué sur l'élaboration des contenus des formations transversales (valeur de la république et laïcité, PEAC, école inclusive...). Ces formations concernent aussi bien le premier degré que le second degré.
- Informe de la saisie dans l'application KOFR réalisée par les services administratifs afin d'alléger la surcharge des responsables de parcours. Ce travail est en cours de finalisation
- Rappelle que la répartition des services entre enseignants, doit prendre en compte l'intégration de 33 % d'heures de formation réalisées par des enseignants « de terrain ». Pour le second degré cet objectif est pour certains parcours atteint, pour d'autres devrait l'être à moyen terme. Quant au parcours premier degré, l'objectif est plus éloigné et il a été nécessaire d'élaborer une carte des compétences des PEMF. Un état des lieux sur les enseignements actuels et les futurs besoins a été fait en collaboration avec les enseignants de l'Inspé afin que chaque intervenant trouve la place qui lui correspond, en termes de compétences et d'envie de formation

L'élaboration des M3C, modalités de contrôle des connaissances et des compétences suit le document de référence de l'université : règlement des études et des examens (RGEE). Il est prévu des épreuves variées en direction de la préparation aux concours dès le M1, et les périodes de stage permettront d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences.

Le rendu de mémoire serait souhaité en fin de M1 afin d'alléger l'année de M2.

Pour l'année 2021-2022, il est nécessaire de concevoir deux séries de M3C pour le M2 pour tenir compte de la présence d'étudiants qui auront réussi le concours et seront donc fonctionnaires stagiaires, et d'étudiants d'autres en cours de préparation des concours.

Fabien Knittel précise que cette dernière particularité, ne concernera pas que l'année de transition, mais sera une contrainte pérenne, puisqu'il y aura toujours des M2 lauréats de concours et d'autres non lauréats.

Frédéric Muyard précise qu'un parcours à la carte devra être élaboré pour les étudiants lauréats du concours ayant déjà un Master et rappelle que les mesures concernant ces cas particuliers devraient faire l'objet de textes officiels.

Françoise Bévalot rappelle que Laurent Barato avait attiré l'attention du Conseil lors de la réunion précédente et lui demande de donner son ressenti sur la place des PEMF. Il note l'intérêt de la démarche pour programmer l'intervention des PEMF dans les prochaines formations et souligne la prise en compte des interrogations par le Recteur qui a reçu les représentants des PEMF.

Enfin sont indiquées les périodes consacrées aux stages :

- M1 1^{er} degré : 3 périodes de 2 semaines massés (SOPA) + possibilité stages à l'international
- M2 stagiaires 1^{er} degré : lundi, mardi, mercredi sur toute l'année scolaire
- M2 spécifiques 1^{er} degré : lundi sur toute l'année scolaire + 2 x 6 jours massés
- M1 second degré : stage massé de 2 semaines + semaines stages filés ou massés
- M2 stagiaires second degré : lundi, mardi, vendredi sur toute l'année scolaire (EPS : lundi, mardi, mercredi)
- M2 spécifiques second degré : stage filé sur les mêmes jours que les contractuels alternants

Ce dernier point donne lieu à débat, notamment sur le nombre de postes de contractuels proposés par le rectorat :

- Pour le premier degré, le nombre de postes total pour les 4 départements est de 95, ce qui correspond à peu près aux effectifs de M2, avec la particularité d'un déficit sur le Territoire de Belfort, mais qui devrait pouvoir se résorber en affectant des stagiaires sur le nord du département du Doubs ou de la Haute Saône, proche géographiquement de Belfort.
- Pour le second degré les 55 postes proposés ne permettront pas à tous de réaliser leur stage en établissement. Il a donc été mis en place une procédure de recrutement pour les contractuels, procédure qui devrait se terminer rapidement. Pour les autres étudiants de M2, des stages de pratique accompagnée sont proposés se déroulant dans l'Education Nationale pendant 8 semaines, puis dans une structure associative (CAPE, PARI...) pour une durée de 2 à 4 semaines.

NB : la rentrée des stagiaires s'effectuera le lundi 30 août.

5) Point sur la campagne d'emploi 2022 et sur les recrutements pour septembre 2021

Postes enseignants et des enseignants chercheurs

→ Concernant la campagne d'emploi des enseignants et des enseignants chercheurs, l'ensemble des demandes formulées par le conseil ont été acceptées:

- MCF en EPS section CNU 70-74,
- MCF en SVT section CNU 35-36
- PRAG/PRCE en temps partagé en didactique sciences physique
- PRAG en mathématiques
- MCF en philosophie section 17-70
- MCF UFR Santé : redéploiement d'un support à l'UFR santé suite à la nomination de Frédéric Muyard à l'Inspé
- Personnel cat A pour la BU de Lons le Saunier

Un poste PRAG didactique des Lettres sera mis au mouvement à l'automne 2021, à la suite d'un recrutement infructueux.

De plus, demande de deux postes financés pour 3 ans pour deux projets particuliers (TNE 25 et DEMOES). Si le financement de ces deux postes n'était pas accepté, nous avons l'assurance de l'UFC, de pouvoir les intégrer à la campagne 2022.

Le libellé du profil de poste et la section CNU choisie pour le poste de MCF EPS, donnent lieu à interrogation. Cela permet de bien préciser que ce poste est justifié par la décision du conseil de renforcer la recherche.

Le profil, défini sur les besoins de l'enseignement, a été largement discuté avec la direction de la FR-Educ et intègre ces exigences sur sa valence recherche et notamment le renforcement de la recherche translationnelle.

→ Les recrutements à la rentrée 2021 sont les suivants :

- MCF en didactique des langues Anglais
- ATER en didactique des langues Anglais
- ATER en EPS
- ATER en SVT
- ATER en philosophie de l'éducation
- Enseignant contractuel en mathématiques 100 %
- Enseignant contractuel en numérique 100 %
- Enseignant contractuel en didactique des sciences 40 %
- Enseignant contractuel en didactique des sciences 50 %
- Enseignant contractuel en histoire

Recrutements restés infructueux :

- PRAG Lettres, : un enseignant contractuel à 40 % et un ou plusieurs vacataires assureront les formations
- ATER en didactique des sciences, un enseignant contractuel à 50 % assurera les formations

→ Françoise Bévalot tient à féliciter Maxime Kaci, MCF en Histoire-Géo, pour sa nomination IUF

Postes Biatss :

- Départ à la retraite de Patrick CHATOT, responsable administratif du site de Lons le Saunier, recrutement en cours. Frédéric Muyard remercie Patrick Chatot, pour son investissement au sein de la structure de Lons le Saunier, depuis 29 ans et son implication en tant que membre du conseil
- Départ à la retraite de Michèle WEILL, secrétaire de scolarité, recrutement en cours.
- Départ de Patrick MINIER, agent à Lons le Saunier, au 1^{er} octobre 2021, proposé à la campagne d'emploi de 2022

6) Règlement intérieur

Le Règlement intérieur a été retravaillé par un groupe réunissant personnels administratifs et d'enseignants. Un travail important de modifications a été réalisé concernant le logo, la dénomination (ESPE en Inspé) et le respect de l'écriture inclusive.

La deuxième modification a porté sur la simplification du nombre de commissions.

- 3 commissions principales sont inscrites dans le règlement intérieur. 2 existantes et une nouvelle :
- La commission consultative de la documentation (reconduction)
- La commission de la vie de l'institut (création)
- Le conseil de perfectionnement (création)

Un premier texte a été soumis au service juridique de l'Université qui a souhaité que la partie vie à l'Inspé soit développée, ce qui a été fait, en conformité avec le règlement intérieur de l'Université.

Plusieurs remarques sont faites et des amendements proposés :

- Le poste de directeur.trice adjoint.e chargé.e de l'alternance doit-il être systématiquement attribué à un personnel de l'académie ?
→ Il s'agit d'un point inscrit dans les statuts de l'Inspé.
- Il est proposé de préciser que le poste de directeur.trice adjoint.e chargé.e des études revienne à un enseignant de l'Inspé,
→ Cette précision sera apportée.
- Il est proposé de préciser que le poste de directeur.trice de la Fr-Educ soit attribué à un enseignant chercheur.
→ Cette modification sera apportée. Elle est déjà explicite dans les statuts de la Fr-Educ, qui précise même qu'il/elle doit être titulaire d'une habilitation à diriger les recherches.
- Il semble excessif qu'une lettre de mission soit établie pour la fonction de responsable de parcours.
→ Il s'agit d'une demande de l'université qui mérite d'apparaître dans le règlement intérieur.
- Il semble excessif que soit noté dans le règlement intérieur le fait de ne pas boire ou manger dans les salles.
→ Ce point, compte-tenu des écarts constatés, mérite d'être maintenu.
- Il est accepté de retirer le point concernant le nettoyage du tableau à la fin des enseignements.

Ce règlement intérieur, après prise en compte des modifications est validé par 15 voix pour et 5 abstentions.

7) Questions diverses

En réponse à la question de Fabien Knittel concernant l'intégration des heures du référentiel et au déversement (dysfonctionnant) d'ADE dans Weve, Romain Carré, responsable administratif, informe d'un travail en cours entre les services de scolarité et de pilotage RH pour simplifier la démarche. Une communication sera faite à la rentrée.

En réponse à l'interrogation de Denis Pasco, Romain Carré annonce qu'une reprise de la restauration par le CROUS est à l'étude à partir de janvier 2022. Pour la période transitoire de septembre à décembre, le format n'est pas clairement établi mais tout est fait pour que la restauration soit assurée.

La Présidente du Conseil d'institut
De l'Inspé de l'Université
de Franche-Comté, académie de Besançon



Françoise BÉVALOT